

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 28 septembre 2023 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 novembre 2023

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 22 juin 2023 : Approbation du verbatim	1
2. Politique de site : Actualités	1
4. Présentation des modalités de retrait de l'uB et de BSB.....	1
3. Budget rectificatif 2023 n°2.....	4
5. Vie étudiante : Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »	14
6. Erasmus : Projets UBFC 2023 au titre du programme Erasmus+	15
7. Questions diverses	17

(La séance est ouverte à 14 h 30, Salle des Conseils – UBFC siège - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs, bonjour.

On m'informe que le quorum est atteint. En attendant confirmation définitive, nous allons entamer ce CA. Un point de l'ordre du jour nécessite une délibération.

1. Conseil d'administration du 22 juin 2023 : Approbation du verbatim

Le premier point concerne l'approbation du verbatim du précédent CA.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières avant que je le soumette à votre approbation ?

(Néant).

Je soumetts le verbatim au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Merci. Le verbatim est approuvé à la majorité moins trois abstentions.

2. Politique de site : Actualités

Le deuxième point concerne des points d'actualité au sujet de la politique de site.

Je vais vous tenir au courant de l'état d'avancement des choses.

Je vais additionner les points 2 et 4 afin de traiter ce dernier d'emblée et ne pas avoir à y revenir. Je vais commencer par cela, donc la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE.

4. Présentation des modalités de retrait de l'uB et de BSB

Selon les statuts, la procédure qui prévaut dans ce cas est assez claire, en tout cas c'est plutôt bien écrit : nous devons préalablement demander l'avis au Conseil des membres et, pour que le Conseil des membres se décide, il y a lieu de présenter un projet de modification des statuts et la liste des conséquences de cette sortie, ces conséquences étant d'ordre financier, RH, etc.

Il y a eu un premier travail sur un projet de statuts qui accompagne ou entérine cette perspective de sortie. Les principaux points qui ont été proposés dans ce projet de statuts, sur lequel vous aurez évidemment à vous prononcer, sont d'une part les conséquences de la sortie sur le nombre de membres des conseils.

Sur cette question en particulier, il a été proposé de réduire le nombre de membres des conseils, donc de ne pas procéder au renouvellement des membres qui partiraient après la sortie de

l'uB et de BSB. Ceci pour une raison qui est simple, c'est de ne pas avoir à réorganiser des élections à l'échelle du site compte tenu de l'enjeu. L'enjeu est évidemment d'inscrire le fonctionnement de la ComUE dans une phase transitoire qui l'amènera jusqu'à la création de l'EPE au 1^{er} janvier 2025.

Le deuxième point constitutif de cette modification, ce sont les conditions dans lesquelles cette phase transitoire sera réalisée.

Enfin, il a été proposé, pour les sujets qui concernent la politique de sites, qui concernent donc directement l'uB et BSB, que les deux établissements puissent continuer à être représentés au sein des conseils, y compris le Conseil des membres en tant qu'observateurs invités.

Ce sont là les éléments d'évolution des statuts qui ont été proposés. Ces statuts ont été travaillés par Clémence, donc le service juridique d'UBFC, en partenariat avec le rectorat. Une première version a été proposée au Conseil des membres.

Dans ce projet, ont été détaillées les conséquences de cette sortie. Ces conséquences ont été remontées par l'ensemble des services d'UBFC. Sur cette base, les discussions ont été les suivantes.

Je vous informe de l'avis qui a été pris par le Conseil des membres. S'agissant des statuts, le Conseil des membres a voté favorablement. Le compte rendu vous sera partagé.

Parmi les sept membres, BSB n'était pas présent et avait envoyé un mandat blanc que j'ai donné à l'uB.

Il y a eu 5 voix pour, l'uB et BSB s'étant abstenues non pas pour marquer une opposition aux statuts, mais simplement parce qu'ils ne se sentaient pas légitimes de voter des statuts qui faisaient suite à leur sortie.

S'agissant des conséquences, elles ont été traitées une par une. À plusieurs d'entre elles, des solutions ont été trouvées, des réponses ont été apportées. Il en reste encore quelques-unes à traiter, sans doute une d'ordre financier que nous aurons à arbitrer en CA. Mais l'essentiel des conséquences ont été ou sont en cours de traitement.

Là encore, les discussions se sont passées dans de très bonnes conditions. Il y a évidemment quelques points singuliers qu'il faudra encore traiter pendant quelque temps, mais j'ai bon espoir que nous convergions.

Enfin, il fallait donner un avis sur la demande de sortie de l'uB de BSB. Là, il n'y avait pas de vote, il y avait simplement un travail commun sur les conséquences.

Dans les deux cas, les statuts précisent que la demande doit être formalisée, adressée au président de la ComUE 18 mois avant la fin du contrat de site. L'uB était largement dans les temps. Il a fait sa demande dans les temps. Ce n'était pas le cas de BSB. J'ai donc rappelé au directeur de BSB cet impératif. Il a fait une demande très tardivement et j'ai fait un geste politique, j'ai choisi de soumettre néanmoins cette demande au Conseil des membres.

Le Conseil des membres a donné un avis favorable. Six voix se sont exprimées pour. L'UFC n'a pas participé au vote pour signifier son opposition au non-respect des statuts.

Voilà pour ce travail qui s'est déroulé le 16 septembre dernier.

À l'issue de cette étape nécessaire, j'ai transmis le projet de statuts tel qu'il avait été proposé au ministère en demandant évidemment validation. Dès lors que le ministère aura fait son retour, je soumettrai cette discussion et la décision à prendre concernant la sortie de l'uB et de BSB au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration aura, de la même façon, à se prononcer sur la proposition des

statuts, mais cette fois révisés par le ministère. Il aura à analyser les conséquences de la sortie et à émettre un avis sur la demande de sortie de l'uB et de BSB.

Voilà pour cette partie en particulier.

M. Viéron-Lepoutre.- Bonjour. Christian Viéron-Lepoutre pour la FSU.

Vous avez parlé de conséquences RH. Pourriez-vous nous donner un peu plus d'informations là-dessus ?

M. Boubakar.- S'agissant des RH, il s'agissait de savoir dans quelle mesure un certain nombre de fonctions qui, aujourd'hui, sont mutualisées pouvaient continuer à être prises en charge, etc. Cela tournait autour de ces aspects.

Je vais vous envoyer le détail. Vous aurez à la fois la liste des conséquences et les décisions qui ont été prises, mais on est sur ces aspects et sur les locaux.

Mme Cayot.- Juste une petite remarque, si vous m'y autorisez.
Nathalie Cayot, à distance, pour l'institut Agro Dijon.

M. Boubakar.- Bien sûr.

Mme Cayot.- En termes de conséquences, la sortie de l'uB représente effectivement quelque chose d'important pour l'institut Agro Dijon et nous mesurons les conséquences que cela peut avoir pour la vie étudiante, pour nos étudiants.

Je me réjouis de voir que dans la réécriture des statuts, il y aura bien toujours l'uB et BSB qui demeureront invités à participer aux conseils. J'y vois un espoir de collaboration.

M. Boubakar.- En tout cas, c'est l'esprit dans lequel le travail a été réalisé. La proposition a été faite et acceptée évidemment par tous, sans aucun souci.

La question de la vie étudiante à Dijon et notamment dans la relation entre (?le CIAD) et l'uB fait partie des conséquences. Il y a un sujet spécifique sur ce point.

Mme Bépoix.- Je m'interroge aussi sur la temporalité, en particulier en ce qui concerne les écoles doctorales. Comment cela va-t-il se passer ?

M. Boubakar.- S'agissant du collège doctoral, les établissements se sont accordés pour que cela continue à être mutualisé. Le personnel continuera à être mutualisé et les frais d'inscription des docteurs seront mis par l'ensemble au fonctionnement du collège doctoral et des écoles doctorales.

Mme Bépoix.- Et pour les attributions de contrats doctoraux, est-ce qu'il y aura une conséquence par rapport à l'origine des fonds ?

M. Boubakar.- Je ne pense pas que cela modifie grandement les choses par rapport à aujourd'hui. En tout cas, ce n'est pas un sujet qui a été abordé comme étant une difficulté.

La volonté est de maintenir le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui même après la sortie de l'uB et de BSB.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

Merci.

J'ajoute quelques informations concernant les échéances.

La sortie effective devra avoir lieu au 31 mars 2024. C'est la date de fin du contrat de site. Il faudra pouvoir - d'où l'urgence du travail – faire adopter, évidemment si le CA le consent, les nouveaux statuts qui devront passer par les instances nationales avant qu'un décret modifie le décret actuel. Tout cela doit être prêt avant l'échéance, d'où la nécessité de travailler vite sur cette question.

Il y a un autre point d'actualité qui concerne les PIA. Vous avez sans doute vu qu'il restait trois PIA suspendus puisque, récemment, l'ISITE et LipSTIC ont été débloqués.

Les trois PIA restants vont faire l'objet d'un dossier, éventuellement d'un entretien, mais d'un dossier à remettre par l'ensemble des établissements le 2 octobre, donc lundi prochain.

Nous sommes actuellement sur ce document. Le travail se poursuit avec les différents chefs d'établissement pour fournir un document qui précise la façon dont seront réalisés trois points qualifiés de structurants par le SGPI et le ministère. Ces trois points ont été évoqués dans le courrier que l'Etat a envoyé à la ComUE le 31 mai dernier.

Je rappelle ces trois points si jamais vous n'avez pas eu le document ou si vous n'en avez plus souvenir :

- Le premier concerne le pilotage de la politique de site qui revient à UBFC et à ses transformations. Entendez par là l'EPE qui sera créé au 1^{er} janvier 2025.

- Le deuxième concerne les Graduate Schools et le financement des Graduate Schools au profit de l'ensemble du site.

- Le troisième est le retour ou la rétrocession de la marque « Université de Bourgogne-Franche-Comté » qui, jusque-là, est détenue par l'uB.

Ce seront ces trois points sur lesquels nous devons montrer notre volonté de faire et le document qui est en préparation a justement vocation à démontrer cette volonté.

Il n'est pas encore finalisé à l'heure où je vous parle. Il y a des éléments de convergence qu'il faut encore obtenir, mais j'ai bon espoir que nous puissions déposer un document à la date dite.

Voilà pour ce second point d'actualité. C'est un peu ce qui fait l'actualité du moment, en tout cas pour ce qui concerne UBFC.

Je m'arrête là, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas. (*Néant*).

Merci. Je passe la parole à Éric pour le budget rectificatif.

3. Budget rectificatif 2023 n°2

M. Noirjean.- Merci Monsieur l'administrateur provisoire.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vais vous présenter le projet de budget rectificatif n° 2. Nous avons réalisé un diaporama à cet effet, en appui du rapport de l'ordinateur qui vous a été envoyé il y a deux semaines.

Je vais tout de suite aux attendus de la question « pourquoi un deuxième budget

rectificatif ? »

Pour faire écho à ce qu'a expliqué l'administrateur provisoire, nous avons eu un certain nombre de PIA qui ont été débloqués. Il faut donc d'entrée de jeu les intégrer dans notre budget, autant en dépenses qu'en recettes puisqu'ils sont importants pour faire avancer les opérations de recherche. D'autant que ce sont de gros PIA (EquipEx, ISITE, LipSTIC).

Il y a également, comme raison importante, l'ouverture de nouveaux projets : des ANR génériques, des Horizons Europe et le soutien de la Région pour l'ensemble des Graduate Schools.

Pour la Région, le montant total des projets s'élève déjà à plus de 6 M€, avec un apport de 5,3 M€ de la Région. Il y a aussi le soutien de la Région pour les nouveaux contrats doctoraux, une fois que les doctorants seront inscrits.

Dans la vie de l'établissement, le budget suit ce qui se passe et le transcrit de manière financière.

Un dernier point important et un peu technique, mais nous avons besoin de vous le présenter, ce sont à nouveau des opérations de régularisation sur des mouvements de trésorerie qui ont été réalisés, qui auraient dû être réalisés aussi *via* des mouvements passés par l'ordonnateur, donc en comptabilité budgétaire. Les mouvements de trésorerie nous sont demandés par l'ordonnateur, mais exécutés uniquement par le comptable en mouvementant le compte en banque directement à travers des objets de gestion particuliers. On aurait dû utiliser des objets de gestion de l'ordonnateur et de comptabilité budgétaire. Je rentrerai un peu plus dans les détails par la suite, mais c'est ce qui va expliquer les tableaux qui suivent.

Les principaux chiffres à retenir :

35,3 M€ de prévisions de recettes qui tiennent compte des nouvelles recettes à venir, notamment avec la réouverture des PIA, l'ouverture de nouveaux projets.

30 M€ de prévisions de dépenses en engagement et 42 M€ en paiement. Ce qui distingue les deux, c'est que l'engagement est le montant maximum plafond qu'un établissement peut engager en bons de commande, en charges de personnel, en investissement, etc. 42 M€, ce sont l'ensemble des crédits de paiement en comptabilité budgétaire qui vont être mobilisés pour faire face à l'ensemble des engagements qui ont eu lieu.

Le différentiel s'explique principalement par des factures des années passées qui peuvent et doivent être payées puisqu'on en a encore en attente et aussi par la régularisation de ces fameux titres pour compte de tiers qui n'ont pas été passés normalement.

Le déficit budgétaire est de 7 M€, ce qui ne veut pas dire que nous avons un découvert de 7 M€ sur le compte en banque. Cela veut dire qu'on va puiser plus dans nos recettes budgétaires qu'on a de recettes budgétaires. C'est comme quand l'Etat prévoit x en recettes et y en dépenses, là, nous avons plus de dépenses que de recettes. C'est quelque chose de logique chez nous puisque 90 à 95 % du budget sont constitués de contrats pluriannuels de recherche. On a donc beaucoup d'avance de recettes à un moment donné et ensuite, dans le temps, on décaisse progressivement des dépenses et on n'a pas forcément des recettes qui arrivent en face.

Le résultat patrimonial – qui est aussi un chiffre clé - du compte de résultat en comptabilité générale s'élève à 1,7 M€. Là aussi, je ferai des commentaires par la suite.

La capacité d'autofinancement pour les futurs investissements : 1,7 M€, ce qui est très sensible au résultat patrimonial.

Le fonds de roulement pour faire face à l'ensemble des dépenses : 1,7 M€.

Le tableau des emplois est le premier tableau soumis au vote. Il prévoit 20 ETPT (équivalents temps plein) pour l'Etat et 39 ETPT hors plafond.

Les autorisations budgétaires limitatives, ce sont le premier paquet de tableaux vraiment importants avec trois tableaux : le tableau des emplois que l'on va revoir, le tableau des autorisations budgétaires et le tableau des dépenses par destination qui est pour information mais qui nous renseigne classiquement sur la nature de l'activité économique de l'établissement.

Je vais laisser Victor, qui est mon adjoint, prendre la parole pour commenter le tableau n° 1 puisqu'il y a particulièrement travaillé.

M. Amand.- Bonjour à tous.

Merci.

Nous avons retravaillé la répartition et le nombre d'ETPT pour le budget rectificatif n° 2.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au budget initial, le nombre d'ETPT sur l'année est une prévision. Au niveau du budget rectificatif, on est sur un atterrissage puisqu'on l'a préparé début septembre. On est donc plus sur un atterrissage et une vision un peu plus correcte du nombre d'ETPT qu'on aura sur l'exercice. Si on compare avec le compte financier 2022 qui est vraiment le réalisé sur l'année 2022 - la partie droite du tableau -, on remarque qu'il y a une légère diminution du nombre d'ETPT sur l'établissement. Cela peut s'expliquer notamment par le gel des PIA qui nous a freinés sur une partie des recrutements.

Malgré cela, nous restons sur quelque chose de plutôt cohérent. On est passé de 424 ETPT à une prévision de 401,90 ETPT.

Au niveau de la répartition, la partie basse du tableau correspond aux personnels qui sont sur les fonctions support au niveau du siège. Nous avons une légère diminution par rapport au compte financier, nous sommes à 53,28 ETPT. Nous avons 3,5 ETPT en CDI, qui correspondent à quatre contrats qui ont été réalisés en cours d'année.

Au niveau de la recherche, nous sommes à 345 ETPT qui sont principalement des doctorants, des postdocs, des ingénieurs, ingénieurs d'études et techniciens, etc.

Voilà pour le tableau n° 1. Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

M. Noirjean.- J'ajoute un commentaire. Cela démontre que notre établissement est avant tout tourné vers la recherche, ainsi que vers la formation *via* les doctorants qu'il emploie en recherche et formation, deux grandes missions de notre établissement.

Le tableau 2 est l'un des tableaux clés, c'est le tableau qui présente les autorisations en dépenses, premier volet. Le deuxième volet qu'on verra ensuite est le tableau qui présente les recettes budgétaires prévues.

En dépenses, on voit qu'on a 17 963 000 € alloués pour les dépenses de personnel. Au BR1, c'était 17,7 M€. Cette augmentation s'explique notamment par l'arrivée de nouveaux contrats et par diverses mesures d'ordre salarial, notamment la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera accordée en fonction des salaires bruts annuels des personnels concernés par cette mesure.

AE = CP, tout ce que nous engageons doit forcément être directement payé, ce qui est classique.

En fonctionnement, nous avons 14 M€, donc une augmentation. Nous avons 15,5 M€ en CP.

Pourquoi cette augmentation ? Pour faire face à une augmentation relative des dépenses du siège, mais surtout, comme indiqué dans le rapport, faire face à l'ouverture de nos nouvelles opérations et également mobiliser des crédits budgétaires complémentaires pour régulariser cette fameuse commande au sens financier que nous avons réalisée pour des comptes de tiers alors qu'on aurait dû mobiliser également des crédits budgétaires. Nous avons donc déjà mobilisé la trésorerie dans le passé, mais nous n'avons pas mobilisé les crédits budgétaires qui étaient positionnés en face. On doit donc régulariser pour décaisser l'ensemble de ces crédits budgétaires. C'est la principale explication.

La troisième explication qui justifie et explique aussi pourquoi nous présentons ce projet de BR2, c'est la part investissement qui augmente. Elle est en effet multipliée par 4. Quand on voit l'historique entre le compte financier BI, BR1 et BR2, on revient à un niveau quasiment attendu qui est celui d'un niveau d'investissement qui tient compte de l'ensemble des PIA. Sachant, comme je l'ai en introduction, que nous avons des PIA qui ont une forte intensité de consommation de crédits budgétaires en investissement. C'est pour cela qu'on multiplie par 4 et, là aussi, il faut tenir compte des futures factures à payer.

Vous avez le détail dans la présentation de ces trois masses : personnel, fonctionnement et investissement. On arrive bien à 38,3 M€ en AE et 42,3 M€ en CP.

Quant aux recettes, nous en avons deux types : les recettes dites globalisées, qui sont les recettes qui, par nature, sont celles que nous devons encaisser et les recettes fléchées.

Au sein de notre établissement, puisque nous exécutons beaucoup de contrats de recherche qui sont financés, c'est l'inverse qui se passe par rapport au budget d'un établissement standard ou d'une autre administration qui aurait beaucoup de recettes globalisées et peu de fléchées.

Pour les recettes globalisées, ce qui est indiqué et mentionné, c'est la subvention pour charge de service public de 1 M€ qui correspond à la notification que nous avons reçue le 16 mars 2023. Il n'y a donc pas de surprise là-dedans. Si ce c'est la bonne surprise d'avoir eu une augmentation qui tient compte de l'entrée de nouveaux doctorants pour la cohorte 2023 de la LPR notamment et diverses mesures d'ordre salarial.

30 000 € proviennent d'une subvention que l'agglomération de Dijon nous a accordée.

3,2 M€ de recettes propres. Dans ces 3,2 M€ de recettes propres, nous avons provisionné les contributions des membres dont certaines n'ont pas encore été versées sur le compte. Nous avons budgété des crédits récurrents de laboratoire de la part de l'uB puisque nous avons fait l'avance de trésorerie, mais conformément à l'ensemble des accords qui ont été passés depuis 2019, nous n'avons pas reçu le complément équivalent puisque la recette doit couvrir la dépense, c'est du un pour un.

Nous avons provisionné 1 240 000 € ou 1 250 000 € en fonction des dernières estimations, de transfert de crédits de la FCS vers UBFC, plus des recettes qui n'ont pas encore été intégrées dans la comptabilité budgétaire qui sont des droits d'inscription pour 1 M€. 900 000 € sont déjà arrivés sur le compte mais ils n'ont pas fait l'objet de la comptabilisation comptable budgétaire et 200 000 € que l'on prévoit pour les droits d'inscription de l'année universitaire 23-24.

Les recettes fléchées, qui sont le cœur des recettes, avec principalement les autres financements publics fléchés qui proviennent de l'Europe, de la Région et de l'ANR principalement.

Tout cela nous amène à 35,3 M€ en recettes, mais avec un solde budgétaire de 7 058 000 M€.

Vous avez ensuite le tableau 3 présenté pour information. Il vous indique les montants par nature de dépense et par destination de dépense. Avec ce que j'ai entouré en rouge, on voit que la recherche est l'un des cœurs de l'activité économique de l'établissement, avec 10 M€ sur 17 M€ pour la recherche en personnel, 6 M€ en fonctionnement sur 14 M€, 5,7 M€ sur 5,9 M€ pour l'investissement.

Ce ne sont pas des enveloppes dites limitatives, c'est-à-dire que ça peut fluctuer, mais cela donne une bonne indication du modèle économique d'UBFC orienté recherche et formation.

Pour les recettes fléchées, c'est le détail de ce qu'on voit dans le tableau 2 avec 3,2 M€ de recettes globalisées avec le détail (subvention pour charge de service public, la commune de Dijon et un ensemble de recettes propres) et les recettes fléchées. J'ai entouré les 3,3 M€ puisque les autres financements publics fléchés (3,3 M€ sur 35,3 M€) représentent le cœur des recettes et le cœur du fonctionnement de notre établissement. Autrement dit, si nous n'avons plus de projets, nous n'avons plus de recettes fléchées, nous changeons donc de monde et de modèle économique.

Vous avez ensuite un petit zoom sur les 1 M€ de subvention de charge de service public. Pour l'instant, ils n'ont pas été augmentés.

La section 2 vise à préciser l'équilibre financier de l'ensemble de l'établissement pour apprécier les variations de trésorerie, l'impact du solde budgétaire, les financements extrabudgétaires qu'on verra ensuite.

Le tableau 4 est toujours un peu difficile. Il vise à apprécier si finalement, par rapport au compte en banque, à la trésorerie, on aura plus de besoins ou plus de financements.

D'entrée de jeu, on met le solde budgétaire déficitaire de 7,58 M€. ce sont donc forcément des besoins supplémentaires qui vont peser sur la trésorerie, sur le compte en banque.

Ensuite, la partie grisée montre l'ensemble des éléments extrabudgétaires qui vont aussi avoir une conséquence sur le compte en banque.

Enfin, on apprécie sur l'ensemble de ces besoins d'où proviennent les prélèvements ou les abondements, s'ils proviennent de la trésorerie dite fléchée ou non fléchée.

La difficulté que nous avons - qui est imposée par le législateur -, c'est que nous n'avons qu'un seul compte en banque pour faire face à différents types de dépenses. On ne peut pas avoir plusieurs comptes (le compte de la trésorerie globalisé, le compte de l'établissement, le compte des recettes fléchées). Nous avons donc un certain nombre d'outils comptables, autant en compta générale qu'en compta budgétaire, pour déterminer notre parcours et nos tendances financières.

Ce qu'il est important de voir, c'est que nous allons positionner plusieurs choses. Pour la trésorerie, au nom et pour le compte de tiers, nous allons intégrer...

Je me rends compte que je me suis trompé, j'ai entouré le budget rectificatif alors qu'il faut prendre le n° 2.

Ce que l'on va positionner, ce sont justement ces régularisations d'opérations pour compte de tiers qui vont avoir un effet, mais elles sont neutralisées par les besoins. Les financements sont neutralisés par les besoins. On voit qu'on a besoin de 3 249 000 € et qu'on a la même chose en financement. C'est ici un simple jeu d'écritures puisque je répète que toute cette régularisation a déjà fait l'objet, par le passé, des décaissements correspondants.

Enfin, nous positionnons ce qui est vraiment à déduire cette année et qui va affecter la trésorerie, c'est une appréciation sur la TVA et des opérations qui demandent de décaisser des fonds pour des tiers sans être intégrées dans les besoins de la trésorerie.

On prélève 7,8 M€ sur la trésorerie. Comme cela se décompose ?

On va voir, dans le tableau 8, que 8,9 M€ sont déjà gagés par l'ensemble des opérations dites fléchées, qui correspondent aux opérations de recherche et que ces 8,9 M€ sont compensés pour partie par 1,8 M€ de trésorerie dite non-fléchée.

Nous en arrivons au passage un peu compliqué de ce BR.

Le remboursement de TVA : 450 000 / 450 000. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'il y a des opérations dont l'origine fiscale est sur une base hors taxes. Nous payons nos factures TTC. Nous faisons remonter à l'administration fiscale que nous avons payé une facture TTC alors que le régime fiscal est hors taxes. Elle nous rembourse du montant de la TVA et on l'intègre ici. C'est-à-dire que si j'ai une facture qui est de 120 € TTC, je déclare à l'administration fiscale que j'ai payé 20 € de TVA et elle va me rembourser 20 € de TVA. Je les ai bien décaissés de mon compte et ils reviennent sur mon compte, mais ils reviennent non pas sous forme de crédits budgétaires mais de crédits de trésorerie. Dans le budget de l'Etat, ce serait des recettes non fiscales du type des amendes routières. Là, c'est une estimation.

Ensuite, on a un certain nombre de virements pour comptes de tiers qui sont vraiment demandés, c'est-à-dire deux opérations (Free to Act et EDAPHOS) qui sont financées par l'Europe. Et là, on arrive vraiment dans ce principe du compte de tiers qui est de dire : « je suis financeur et je vous demande à vous, UBFC, de transférer un certain nombre de crédits directement à tel ou tel bénéficiaire que j'ai désigné dans le contrat ». On n'intègre pas cela dans notre comptabilité budgétaire puisque cela ne participe pas directement à la vie économique de l'établissement et c'est là où nous mouvementons la trésorerie sans avoir à comptabiliser et mouvementer la comptabilité budgétaire.

Enfin, nous avons des virements pour comptes de tiers que l'on doit régulariser parce qu'on a justement utilisé l'outil du dessus alors qu'on n'aurait pas dû. C'est le cas des PIA qui nous laissent le choix, dans le cadre des appels à projets, de financer tel ou tel projet. C'est écrit de cette façon dans les contrats. Là, on doit régulariser cela au moyen de nouveaux crédits budgétaires mais qui, je vous le rappelle, ne vont pas consommer d'argent sur le compte en banque.

La difficulté, quand on ne travaille pas dans ce domaine-là, est d'avoir cette double comptabilité qu'on ne trouve pas chez soi - même si je pourrais démontrer que l'on peut - et qu'on ne trouve pas dans les entreprises entre un ordonnateur qui prescrit des dépenses et des recettes et un payeur qui paye sur la base de ce que lui demande l'ordonnateur et qui dispose des moyens de paiement.

Pour le bloc de tableaux suivants, c'est de la comptabilité générale qui montre le compte de résultat qui est la transcription comptable de l'activité économique annuelle de l'établissement. On voit que notre compte de résultat affiche un bénéfice de 1 759 000 €, mais comme indiqué dans le rapport de l'ordonnateur, cela comprend des recettes vraiment exceptionnelles (FCS pour partie, régularisation de contributions des membres qui n'ont pas été obtenues). Ce qui nous amène à avoir un compte de résultat bénéficiaire mais dans une volumétrie qui ne correspond pas à ce qui est normalement attendu pour ce type d'établissement, qui reste donc exceptionnel.

Un compte de résultat à 500 000 €, pour ce type d'établissement, est quelque chose d'attendu, voire un peu moins ou un peu plus, mais là, c'est vraiment exceptionnel.

Vous avez ensuite un paquet de tableaux plus compliqués qui nous montrent que nous avons des capacités d'autofinancement et de financement des immobilisations. Pour faire simple,



on pourrait dire que ce sont des réserves financières pour soutenir des dépenses à venir diverses.

Ce qui renvoie aussi au débat qu'il y a actuellement entre le gouvernement et les présidents d'université puisque le gouvernement décrète qu'il va y avoir une augmentation générale des traitements des fonctionnaires et, puisque nous sommes des établissements publics, le gouvernement nous dit de « taper » dans notre fonds de roulement qui est normalement destiné à des dépenses lourdes du type réparations de toiture, achat de machines dans un établissement, etc., pour faire face à ces besoins.

Autrement dit, ce n'est pas le gouvernement qui, sur la base de son budget propre, va financer cet effort pour les établissements, mais ce sont les établissements qui vont le financer sur leurs réserves.

Pour nous, comment cela se passe-t-il par rapport au financement de besoins à plus ou moins long terme ? Pour l'instant, grâce au compte de résultat et au bénéfice que nous attendons, nous avons des moyens de financement et des réserves que nous pourrions mobiliser par ailleurs.

J'ajoute que compte tenu de la structure du budget, c'est transparent pour la ComUE qui doit payer directement pour des fonctionnaires et supporter directement les augmentations de salaire. N'étant pas établissement aux responsabilités et compétences élargies, nous sommes directement payés par le ministère de l'enseignement supérieur. Là, c'est donc directement pris sur le budget de l'Etat.

Ceci ne va pas sans poser de problèmes puisque, dans les contrats que nous passons, nos financeurs ne semblent pas liés à assumer les augmentations de salaire décrétées par l'Etat français, donc « décrétés » au sens du décret, au sens réglementaire.

Nous avons quelques indicateurs clés qui nous montrent ces apports ou ces prélèvements au fonds de roulement. Ce qui est intéressant également, c'est le niveau de trésorerie finale, donc l'atterrissage en fin d'année estimé, ce qu'il restera sur le compte en banque.

Là, c'est le tableau que vous avez à l'écran qui est important. Vous avez les indicateurs clés : 17 233 777,85 €, c'est ce qu'on avait sur le compte en banque, le compte au trésor, le 1^{er} janvier de cette année. Ce tableau de trésorerie mixte un certain nombre d'informations. Les premières concernent ce qui s'est passé jusqu'à fin août puisqu'avec la compta publique, nous avons établi ce tableau jusqu'à fin août. De septembre à décembre, ce sont des données prévisionnelles. Là, c'est le premier mixage.

Le deuxième, c'est la distinction entre des recettes globalisées et des recettes fléchées plus les opérations non-budgétaires et des dépenses fléchées globalisées plus des opérations non-budgétaires. On part de 17 M€ et on arriverait à 12,4 €, ce qui est une estimation fidèle de ce qui peut se passer.

Là où j'ai mis les opérateurs (le plus et le moins), c'est justement pour faire un zoom sur le poids du fléché tant en recettes qu'en dépenses dans la masse de notre budget. C'est vraiment ce qui est déterminant pour la compréhension, la construction de ce budget.

Tout en bas, vous avez « dont variation sur recettes fléchées : -8,9 M€ », c'est ce qu'on va retrouver dans le tableau suivant.

Les 12 M€ sont également à prendre en considération par rapport à ce qu'on exécute chaque année, par rapport à la masse salariale que l'on paye chaque année et par rapport au poids des opérations fléchées au regard de ce que nous avons sur notre compte en banque. Cela peut paraître beaucoup mais ce n'est finalement pas beaucoup. La marge de manœuvre est réduite dans

la mesure où nous exécutons pour pas loin de 1,2 M€ de salaire. Ce qui veut dire que pour l'instant, on aurait 10 mois de salaire. Ainsi que par rapport à nos besoins, à nos impératifs pour exécuter nos contrats pluriannuels de recherche.

Le tableau 8 recompose ce qui s'est passé depuis le début de l'établissement (de 2016 à 2022) sur l'ensemble des opérations qui sont encore ouvertes comptablement. Elles ne sont pas encore dénouées comptablement, même si certaines ne sont plus vivantes. Ainsi que les projections que nous faisons année après année. On se rend compte qu'on a à chaque fois, pour l'instant, un déficit budgétaire sur l'ensemble des opérations fléchées : -8,9 pour ce projet de BR 23, -11 en 24, -355 000 € en 25 et -2,5 M€ en 26. C'est parce que nous avons cette temporalité particulière de recettes à l'avance, de dépenses qui se lisent dans le temps et qui expliquent parfois que nous ayons des soldes budgétaires négatifs.

Je prends un exemple avec la réouverture de l'ISTE et le dernier avenant, du moins le dernier contrat puisque ce n'est plus un avenant, c'est devenu un contrat, où nous attendons 5,9 M€ que l'ANR va nous verser. Si je les réintègre, puisque je ne les ai pas intégrés dans ce projet de BR, tout simplement parce que je ne le savais pas lorsqu'on l'a fait, le panorama va tout de suite changer. Mais il n'est pas encore signé par la Première ministre et l'ensemble des acteurs, si ce n'est peut-être par l'administrateur provisoire. Pour l'instant, je ne l'intègre donc pas et j'ai mis « impact sur la trésorerie » parce que l'ensemble de ces déficits budgétaires ont forcément un impact. Il faut bien faire attention à cela.

Vous avez ensuite un zoom avec les tableaux 9 et 10 sur l'ensemble des opérations. Pour faciliter la lecture, comme vous l'avez déjà vu lors des précédents BR et BI, j'ai juste mis le pied de colonne. Vous avez en annexe l'ensemble des opérations. Vous avez le poids de l'ensemble des opérations fléchées sur cet établissement, ce qui reste exécuté et ce qui va se passer cette année.

Cette année, on a rajouté les fameuses mesures dites d'assouplissement, qui nous compliquent aussi la tâche pour alléger notre budget, sur les personnels PIA, donc l'ensemble des doctorants et BIATSS qui participent à l'exécution des PIA, les bourses et masters et puis les doctorants sur PIA. Là, ce sont les crédits de fonctionnement, les fameux 15 000 € que l'ANR nous a autorisés à allouer à chaque doctorant pour qu'ils continuent à mener leur doctorat dans les meilleures conditions possibles.

Corrélativement, vous avez l'ensemble des recettes que l'on a encaissées et que l'on prévoit d'encaisser année après année. Ce tableau montre aussi le poids de l'ensemble des contrats de recherche qu'on exécute ; on est à 209 M€ de montants d'opérations cumulés depuis le début de l'établissement.

En dépenses, ce qu'on nous demande de présenter, c'est par nature : personnel, fonctionnement et investissement.

Que voit-on ? C'est que nous sommes finalement un établissement qui s'appuie sur les trois masses pour tourner. Nous avons autant besoin de cerveaux que de machines, que de moyens au quotidien pour réaliser nos opérations de recherche, ceci à la différence d'autres entreprises qui seraient très capitalistiques en machines, ou très capitalistiques en moyens humains, ou d'autres administrations. Si je pense à la Défense, ils vont peut-être avoir beaucoup plus à payer des salaires qu'à acheter des machines ou de manière plus rare.

En recettes, nous sommes toujours sur cette même notion où l'on voit que ce sont des recettes forcément fléchées qui permettent de financer l'ensemble de nos dépenses. À la base, c'est

du un pour un, pour 1 € dépensé, j'ai 1 € de recette. Je dis « à la base » parce qu'on a toujours un risque, un aléa. Pour l'instant, il n'est pas aussi important que ce qu'on pourrait craindre concernant des dépenses dites inéligibles parce qu'elles ne rentreraient pas un des contrats parmi tous ceux qui sont exécutés au sein de l'établissement, qui ne rentreraient donc pas dans le plan de financement. Ceci arrive rarement parce que nous y faisons tous attention.

J'en arrive au tableau de synthèse qui reprend les principaux chiffres, avec les stocks initiaux issus du compte financier et les principales données que je vous ai présentées et que l'on retrouve dans le projet de délibération, qui fixent les données clés pour nous permettre de travailler et qui fixent les données clés pour exécuter ce que nous devons exécuter, tant en recettes qu'en dépenses.

Les 20 ETPT correspondent à la notification de mars. 381,9 ETPT hors de plafond et l'ensemble des chiffres que je vous ai indiqués, tant en autorisations d'engagement, crédits de paiement, recettes, solde budgétaire et variation de trésorerie, résultat patrimonial, capacité d'autofinancement et variation du fonds de roulement.

Il s'agit autrement dit d'un budget qui prend en compte principalement les nouvelles opérations à ouvrir, des mesures techniques mais nécessaires. Nous avons nécessairement besoin d'avoir les ressources en crédits budgétaires, donc des mesures techniques de comptabilité pour arriver jusqu'à la fin de l'année.

Pour la fin de l'année, il y aura potentiellement un dernier budget rectificatif 3 de clôture pour se réaligner, s'il y a besoin, sur la présentation du budget initial 2024. Ensuite, ce sera les fêtes de fin d'année et, comme cadeau de Noël, nous aurons le compte financier en mars.

Est-ce que vous avez des questions sur ces matières qui peuvent paraître peut-être parfois difficiles ?

Ce qu'il faut vraiment retenir, c'est budget de la ComUE égal opérations de recherche cofinancées avec des obligations de nos financeurs. C'est le fait majeur, c'est ce qui compose principalement notre budget.

M. Viéron-Lepoutre.- A combien estimez-vous les mesures gouvernementales non compensées par an pour l'UBFC ?

M. Noirjean.- Nous avons déjà 1,5 % d'augmentation de juillet. On a les 5 points d'indice. Pour les 5 points d'indice, j'ai fait le calcul, mais là, j'ai un trou de mémoire. Les 5 points d'indice ne concernent pas, par exemple, les doctorants puisque ce sont des salaires forfaitaires.

Et nous avons 500 000 € d'estimés pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pour les 1,5 % plus les 5 points d'indice, sur les personnels-siège du moins, j'ai fait le calcul hier. Je pourrai donc regarder de plus près, je préfère ne pas trop m'avancer, mais on est à plusieurs dizaines de milliers d'euros d'ores et déjà.

M. Viéron-Lepoutre.- Et pour le GVT et le CAS Pension ?

M. Noirjean.- Nous n'avons pas de GVT. C'est pris en charge pour les fonctionnaires pour le titre 2 et la majorité de nos salariés sont de jeunes doctorants, qui sont donc payés sur une base forfaitaire. Nous n'avons donc pas de GVT.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Maurel.- Je suis Laurence Maurel du SNESUP FSU.

J'ai deux questions à poser.

La première n'est pas vraiment une question, c'est une remarque sur la dernière diapositive que vous nous avez projetée pour la délibération du CA. Il est marqué que c'est un projet de délibération pour le BR1.

M. Noirjean.- C'est une coquille.

Mme Maurel.- Je n'étais plus sûre de bien comprendre ce qui se passait.

J'ai une autre question. Au tout début de la présentation, il a été dit que nous avons reçu les documents il y a deux semaines. Peut-être n'ai-je pas reçu les documents en même temps que les autres collègues, mais j'ai reçu le document du budget rectificatif n° 2, qui comportait donc 70 pages, le 22 septembre et pas il y a deux semaines.

J'aurais voulu savoir si c'était une erreur, c'est-à-dire si cela m'a été transmis tardivement par rapport aux autres ou si les documents nous ont effectivement été remis il n'y a pas tout à fait cinq jours ouvrés. Merci.

M. Boubakar.- Mariata confirme qu'ils ont bien été envoyés le 22.

M. Noirjean.- Là, je dois quelques explications. Le service financier a un calendrier bien précis et il lui faut au minimum cinq semaines. On avait donc tout calculé pour que ce soit bon pour nous le 14.

Après, c'est une explication d'ordre administratif car il y avait d'autres rapports qui devaient être envoyés en même temps.

M. Boubakar.- Désolé pour ce retard.

Mme Maurel.- Je voudrais vraiment signaler que cinq jours pour prendre connaissance d'un document aussi touffu, pour des élus qui n'ont pas toujours toutes les compétences et qui doivent donc faire appel parfois à d'autres camarades pour les aider à lire les documents, ça ne me semble pas un délai raisonnable.

M. Noirjean.- Je partage votre avis.

Mme Maurel.- Ceci pour dire que je m'abstiendrai sur ce budget parce que je considère que je ne peux pas voter en ayant vraiment une pleine connaissance des documents qui nous ont été envoyés. Je vous remercie.

M. Noirjean.- Je partage votre avis, Madame, mais je vais prendre la responsabilité de ce problème parce que j'aurais dû indiquer à Mariata et à Julie de vous les envoyer dès le 14. On va

donc dire que j'ai mal communiqué.

Mme Maurel.- Mon propos n'était pas du tout d'incriminer les personnels.

M. Noirjean.- Non, je ne me sens pas du tout incriminé. Je trouve intéressant que vous me l'indiquiez parce que nous veillerons tous ensemble à ce que cela se passe autrement à l'avenir.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Demouge.- Ce budget est complexe, bien sûr, il est important. La question que je me pose, c'est sur l'avenir, mais vous l'avez dit au début, président, puisqu'aujourd'hui, vous êtes sur les conséquences financières de la séparation avec l'uB. Il y a donc tout de même un certain travail.

J'ai vu que les fonds de roulement diminuaient de plus en plus, d'année en année. Comment allez-vous faire ? Mais là, c'est votre travail, c'est un énorme travail qui sera à faire justement sur la séparation qui va se faire pour le mois de mars 2024.

M. Boubakar.- Oui, 2024. L'échéance est au 31 mars.

M. Demouge.- J'imagine que c'est votre travail et celui des différentes parties prenantes.

M. Boubakar.- D'une part, effectivement, et, d'autre part, il faut avoir à l'esprit qu'au 1^{er} janvier 2025, la ComUE se transformera en EPE. Nous serons donc dans une autre configuration, à la fois administrative et financière.

L'idée est de préparer plutôt cette transition, mais il y a évidemment le souci des personnels, des salaires qui reste très présent dans les démarches qui sont déjà engagées. Il y a les contrats qui sont pris sur budget propre, qui sont inscrits dans « le marbre » et tout cela fait l'objet d'un travail qui a déjà commencé avec les établissements qui seront, demain, réunis au sein de l'EPE.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ? (*Néant*).

Je soumetts le budget rectificatif à délibération.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 7 abstentions.

Merci pour l'adoption du budget.

Je passe au sujet suivant. Je ne reviendrai pas sur le point 4.

5. Vie étudiante : Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »

Le point 5 concerne la vie étudiante. C'est Louise Bouché qui doit intervenir.

Mme Bouché.- Bonjour.

Je vais vous présenter tous les résultats des dispositifs Région sur « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques ». C'est un dispositif qui est mis en place tous les ans

où des dépôts sont faits auprès de la Région pour un certain nombre de projets. Ensuite, le CAC d'UBFC rend un avis auprès de la Région qui va délibérer et faire les attributions.

Est-ce que vous souhaitez partager à l'écran le rapport que j'ai sous les yeux ?

M. Boubakar.- Tout le monde l'a.

Mme Bouché.- Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons eu au total 33 dossiers sur « Equipements pédagogiques et numériques », 28 en « Vie étudiante », donc un total de 61 dossiers.

Ensuite, on a la répartition des attributions par la Bourgogne-Franche-Comté :

Sur EPN, on est à un peu plus de 700 000 €.

Sur « Vie étudiante », on est à un peu plus de 400 000 €.

Ce qui fait un total de 1 100 000 €.

Il faut savoir qu'il y a également une troisième catégorie qui est le soutien aux initiatives des associations étudiantes, pour lequel nous, en tant qu'UBFC, nous ne rendons pas d'avis. Tout cela est disponible dans les annexes du rapport.

Le dossier qui a été déposé pour PEPITE BFC en acculturation à l'entrepreneuriat et à l'innovation des étudiants, avec un total de 35 200 €.

La délibération consiste à prendre connaissance de ces tableaux dans les annexes pour nos dispositifs Région pour l'année 2023.

Je ne sais pas si vous avez éventuellement des questions ?

M. Boubakar.- J'ouvre le temps des questions. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport « Vie étudiante » ? (*Néant*).

Apparemment, il n'y a pas de questions.

Merci.

Mme Bouché.- Merci à vous.

6. Erasmus : Projets UBFC 2023 au titre du programme Erasmus+

M. Boubakar.- Le point suivant concerne les projets Erasmus. C'est Paul Alibert qui doit intervenir.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous.

C'est un rapport pour information qui concerne les appels à projets Erasmus auxquels UBFC a participé. Comme vous pouvez le voir dans le rapport, UBFC avait déposé trois projets Erasmus. La bonne nouvelle, c'est que les trois ont été retenus pour financement par l'Agence Européenne.

Le premier projet est un projet de mobilité internationale un peu particulier puisque c'est un projet qui vise au développement de la politique extérieure de l'Europe, c'est-à-dire que nous avons ici des programmes bilatéraux entre UBFC et les pays choisis. Ces programmes nous permettent entre autres, comme indiqué dans le rapport, des mobilités entrantes, sortantes, comme

d'habitude, master et doctorat, entrantes et sortants pour les enseignants et le personnel administratif, mais également aussi des invitations à enseigner pour le personnel d'entreprises étrangères.

Le service des RI avait postulé pour trois projets, en tout cas trois destinations : le Kenya d'une part et puis le Liban et Israël d'autre part.

Ces projets ont été retenus pour une somme tout à fait intéressante. C'est un projet sur 3 ans où on dépasse les 900 000 €.

Ce sont des programmes qui vont concerner six masters UBFC.

Là, c'est le premier projet de mobilité internationale.

Il est indiqué aussi sur le master quelles sont les universités partenaires. Vous voyez qu'en Israël, c'est l'université de Jérusalem, au Liban, c'est Sain-Joseph, Antoine University, Lebanese University et au Kenya, c'est Dedan Kimathi University of Technology.

Pour ce qui concerne le deuxième programme, il s'agit d'un appel à projets qui avait été intitulé Erasmus Mundus Design Measures. Ce sont, en gros, des préprojets pour monter des programmes Erasmus Mundus. C'est un soutien financier pour tout ce qui est la phase de création de ce master conjoint Erasmus Mundus.

Ce projet a été financé. Le porteur de projet en local est Yann le Gorec de Femto. Ce sont ici 55 000 € qui sont accordés pour une durée d'un peu plus d'un an.

UBFC est coordinateur. Dans les partenaires français, il y a Grenoble, Lyon, SUPAERO et, pour les universités étrangères, Technische Universität de Berlin, Technischät Universität de Munich, Rijksuniversiteit Groningen et University of Twente aux Pays-Bas.

Il s'agit là du deuxième projet, les porteurs ayant un peu plus d'un an pour déposer, pour le prochain appel d'offres, le projet Erasmus Mundus.

Le troisième, c'est de la mobilité classique dont on vous parle chaque année puisque nous sommes titulaires de la charte Erasmus. Nous pouvons en effet postuler aux bourses dites classiques de mobilités intra-européennes.

Là, il s'agit de mobilités sortantes pour tous nos étudiants. Ce sont des mobilités qui financent des semestres d'études, des stages pour les masters, mais également des stages pour les doctorants et également du personnel.

Le montant total attribué dépend des mobilités des années précédentes.

Sur l'ensemble, cela représente des sommes tout à fait intéressantes et on peut vraiment participer à une vraie politique de mobilités entrantes comme sortantes, ce qui est très intéressant.

Ce que je n'ai pas dit, c'est que sur le premier programme qui finance des programmes bilatéraux avec le Kenya, le Liban et Israël, ceci vient s'ajouter à un premier succès qu'on avait déjà l'année dernière avec l'Arménie. On est donc à quatre programmes d'échanges bilatéraux.

Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

M. Boubakar.- Merci Paul.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

Merci Paul.

M. Alibert.- Merci au service RI.

Une petite précision. On a ici une illustration du fait que nous avons développé une

véritable compétence sur ce type de réponse à ces appels à projets. Là, on a vraiment l'illustration d'une plus-value puisque nous allons chercher des programmes auxquels nous n'étions pas habitués, auxquels les établissements n'étaient pas forcément habitués à postuler, à aller décrocher. Donc bravo au service RI.

M. Boubakar.- Claude Mercier a demandé la parole.

M. Mercier.- Bonjour à tous.

Je voulais saluer le travail qui a été accompli précisément concernant ce dernier rapport. Ce qui ne veut pas dire que je ne salue pas le travail qui a été fait précédemment, aussi bien que pour la vie étudiante que pour le budget qui nous a été présenté.

Je veux vous dire que toutes les questions qui touchent l'UBFC sont suivies de très près non seulement par les services, mais par les élus de la commission à laquelle je participe et qui, quasiment à chaque fois, vote les accompagnements des relations internationales, ce qui donne la possibilité à des chercheurs de poursuivre leur projet à l'étranger.

Donc salutations de la part de la Région à tous ces efforts collectifs.

Merci.

M. Alibert.- Merci à vous.

M. Boubakar.- Merci.

À ce sujet, Paul a eu raison de souligner la dynamique du service qui s'occupe des relations internationales, en particulier l'expertise qui a été développée au sein de ce service dirigé par Yevgenya.

Il était effectivement important d'amorcer dès à présent une réflexion sur le devenir de ce service dans les transformations en cours. En particulier, Paul, avec le service, est en charge de définir un service qui restera commun à l'échelle du site.

C'était une information qu'il était important de donner et qui souligne aussi la volonté que l'on doit avoir de poursuivre la dynamique qui a été initiée.

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

7. Questions diverses

Il y a un point « questions diverses ».

Sauf s'il y a des interventions, je vais clore ce Conseil d'administration en vous rappelant que je vais probablement convoquer un CA extraordinaire dès lors que j'aurai le retour du ministère sur le projet des statuts.

Dans l'intervalle, puisque le compte rendu du Conseil des membres a été amendé récemment, je vais pouvoir le partager bien en amont avec la liste des conséquences qui vous permettra d'y travailler sereinement à l'avance et de préparer vos questions pour la séance extraordinaire.

Je vous remercie toutes et tous et vous donne rendez-vous à la prochaine séance.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 47).

Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC



